

Règlement « Escape Game à vélo »

dans le cadre de la 3^{ème} édition de « Faites du vélo ! »

Article 1 : Société organisatrice

Ce jeu gratuit est organisé le samedi 4 juin 2022 sur la Métropole Toulon Provence Méditerranée, selon les modalités décrites dans le présent règlement, par l'association G addiction Jeunesse Citoyenne dont le siège social se situe 3 allée Honoré Bellon 06200 Nice, représentée par Quentin MATTON en sa qualité de directeur.

Article 2 : conditions de participation

Toute participation est ouverte à toute personne physique dès 12 ans. Une seule participation au jeu par personne est possible.

Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour toute participation au jeu.

L'organisateur pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La participation au jeu implique le respect du présent règlement.

Article 3 : modalités de participation

Pour participer à l'Escape Game, les joueurs devront réserver leur créneau auprès de la Maison de la Mobilité TPM au 0494933737 ou par mail à maisondelamobilite@metropoletpm.fr. Il sera aussi possible de s'inscrire directement au point de départ situé au vélo village place des Savonnières 83 000 Toulon (sous réserve de place disponible).

Horaires du jeu

Samedi 4 juin

- Premier départ à 10h
- Dernier départ : 15h30
- Fin du jeu : 18h

Le parcours s'étend sur 9 km du centre-ville de Toulon (Place des Savonnières) à l'Espace Jeunesse de la ville du Pradet située place du 8 mai 1945.

L'itinéraire du jeu pourra s'effectuer :

- Soit sur l'application Géovélo dont une représentante sera présente au départ du jeu pour aider les participants à son utilisation,
- Soit sur une carte « papier » éditée par la Maison de la Mobilité TPM.

Il sera proposé aux participants de bénéficier gratuitement au départ du jeu d'un « diagnostic vélo » avec l'association Pharmacycles et si nécessaire, d'un accompagnement pour de petites réparations.

L'organisateur n'effectuera pas de mise à disposition de vélo mais il sera proposé une « tarification découverte » à 7,5 € la demi-journée (4h) pour la location d'un vélo à assistance électrique au sein du parking Q Park Places d'Armes/ Le Port.

Article 4 : remise de lot

Ce jeu est à visée essentiellement pédagogique. Aucun gagnant et aucun lot ne sera attribué.

Des goodies de la Métropole TPM seront fournis à l'issue du jeu.

Article 5 : responsabilité de l'organisateur

L'organisateur du jeu décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, incidents ou accidents lors du jeu.

Les participants s'engagent à respecter le code de la route, mais aussi à être courtois avec les autres usagers qui emprunteront le même circuit ou circuleront en sens inverse. Ils devront être prudents pour eux, mais aussi pour les autres.

Article 6 : acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement ainsi que la renonciation à toute action de recours.

Le présent règlement pourra être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande.

La Métropole TPM (Hôtel de la Métropole 107 boulevard Henri Fabre - CS 30536 83041 TOULON Cedex 09. Tél. : +33 (0)4 94 93 83 00. E-mail : contact@metropoletpm.fr) se réserve à tout moment le droit de prolonger, de modifier, de suspendre ou d'arrêter le concours, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait, notamment en cas de force majeure ou de cas fortuit.

Article 7 : droit à l'image

Le participant à cet évènement autorise l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître à cette occasion sur tous supports y compris les documents promotionnels.

Article 8 : gestion des données à caractère personnel

La sécurité, la confidentialité et la protection des données sont au cœur des préoccupations de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Les données personnelles collectées seront réservées à l'usage exclusif de la Maison de la Mobilité et des services de la Métropole compétents. Ces données seront conservées 3 ans et ne pourront être utilisées dans un cadre autre que celui du présent traitement (gestion de la 3^{ème} édition « Faites du vélo ! » – participation à l'Escape Game à vélo).

Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, les participants au jeu-concours de la Maison de la Mobilité TPM peuvent demander communication, et, le cas échéant, rectification ou suppression des données personnelles les concernant. Ce droit s'exerce par courrier postal au Délégué à la Protection des données de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à l'adresse : Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée - à l'attention du Délégué à la Protection des Données - 107, boulevard Henri Fabre - CS 30536 - 83041 TOULON Cedex 9 ; ou par courriel à l'adresse : donnees_personnelles@metropoletpm.fr

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL :

Sur le site Internet de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Par courrier postal à : CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07